
**Animation Socio-Culturelle - Formation - Emploi des Jeunes - Prévention -
Désignation de représentants du Conseil Municipal aux commissions paritaires
de la Maison de Quartier Rosemont / Saint-Ferjeux et de la MJC Besançon
Palente**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le Comité de Quartier Rosemont / Saint-Ferjeux et la MJC de Besançon Palente ont reçu, chacun en ce qui le concerne, mission d'animation globale d'un quartier de la ville.

Les conventions qui lient chacune de ces associations à la Ville de Besançon prévoient la création d'une commission paritaire chargée de l'analyse et de l'évaluation des actions engagées. Il est stipulé qu'outre le Maire (ou son délégué), des Conseillers Municipaux siégeront au sein de ces commissions.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à accepter les désignations suivantes :

- Commission Paritaire de la Maison de Quartier Rosemont / Saint-Ferjeux : Mme TETU, M. RAGOT.

- Commission Paritaire de la MJC de Besançon Palente : Mme CUENIN, Mme DUFAY, M. BAUDIER.

La 14^{ème} Commission Municipale s'est prononcée favorablement sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, ratifie ces choix.